



Rapport de la commission ad'hoc concernant

**Le préavis N° 2021-03
relatif à**

Dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur au

Chemin de la Louye

Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Madame Françoise Wyler et de Messieurs Florian Tzaut et David Staubli s'est réunie le 9 février à la salle du Conseil afin de statuer sur le préavis municipal ci-dessus.

A cette occasion, elle s'est entretenue avec la municipale en charge du dossier, à savoir Mme Patricia Riva.

Après consultation de diverses photos et plans à disposition, plusieurs questions ont été posées à Madame Riva qui a pu nous renseigner et ainsi éclaircir notre vision sur ce dossier.

Nous avons constaté une erreur de date au paragraphe 5.

Les travaux ont été effectués entre le 1^{er} et 15 décembre 2020 et non 2021.

La présentation de ce préavis par la Municipalité étant bien documentée, elle nous a permis d'analyser de manière approfondie les travaux entrepris en urgence afin de remédier à cette situation dangereuse et extraordinaire.

Dès lors, la commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis 2021-03 tel que proposé, soit :

1. D'approuver le remplacement du collecteur du chemin de la Louye tel qu'expliqué ci-dessus.
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 28'000.-TTC
3. De financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.



Bottens, le 09.02.2021

David Staubli, rapporteur

Françoise Wyler

Florian Tzaut